



Article payé mais délais non respecté

Par **mala34**, le **12/03/2009** à **11:43**

Bonjour
Le 27/02/2009 j'ai acheté un tapis de salon à Conforama. comme il n'était pas en stock, le vendeur me l'a commandé pour le 10/03/2009. rnrnJ'ai payé l'article en caisse le jour même.rnrnMardi 10/03 je suis donc allée à Conforama, mais ils n'avaient toujours pas reçu le tapis. Ils m'ont dit qu'ils allaient me rappeler dans la journée, mais cela n'a pas été fait.rnrnJe suis donc retournée au magasin ce matin, le jeudi 12/03, et une autre personne m'a encore dit qu'ils n'ont pas de nouvelles concernant la livraison du tapis et que la responsable va me rappeler. rnrnJ'attends toujours, sans trop d'espoir qu'elle le fasse vraiment.rnrnMa question est la suivante : est-ce légal vu que j'ai déjà payé l'article et que la date de livraison est bien stipulée sur la facture (le 10/03). si j'avais su que cela mettrait autant de temps, je ne l'aurai sans doute pas commandé chez Conforama.rnrnPuis-je, dans le cas échéant, demander à avoir un autre tapis, même si le prix n'est pas le même, en compensation ?rnrnmerci beaucoup.